



1^{ère} réunion de la communauté régionale ERC Occitania
1^{er} février 2017 – Palais des Congrès de Gruissan (11)

09h30 – 10h00	Accueil des participants
10h00 – 10h15	Ouverture par Madame LANGEVINE , Vice-Présidente de la Région Occitania en charge de la transition écologique et énergétique, de la biodiversité, de l'économie circulaire et des déchets, et par Monsieur KRUGER , Directeur de la DREAL Occitania
10h15 – 11h00	ERC : de quoi parlons-nous, où en sommes-nous, en France, en Occitania ?
11h00 – 12h00	À partir des travaux menés en Languedoc-Roussillon, présentation et discussions autour de la feuille de route État-Région. Adoption de la charte de fonctionnement de la communauté régionale Présentation des ateliers de l'après-midi
12h00 – 12h45	Restitution des travaux État/Biotope sur « observer les pratiques et tendre vers leur harmonisation »
12h45 – 14h00	Repas sous forme de buffet
14h00 – 15h30	3 ateliers de travail au choix (voir description ci-dessous) : <ul style="list-style-type: none">- Méthodologies- Planification et enjeux fonciers- Compensation par la demande / par l'offre
15h30 – 16h00	Restitution des 3 ateliers de travail
16h00 – 16h30	Conclusions et suites à donner

Description des 3 ateliers de travail de l'après-midi :

- **AT1 – méthodologies** : seront traitées toutes les questions de dimensionnement de la compensation, de calcul de l'équivalence écologique, d'appréhension des effets cumulés, Les interfaces entre les travaux de recherche et le terrain y seront abordés, au travers notamment de l'intervention de plusieurs chercheurs sur le sujet.
- **AT2 – planification et enjeux fonciers** : l'atelier abordera l'anticipation et la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification et d'urbanisme, y compris le futur SRADDET. Y seront traités également les enjeux fonciers pour la mise en place de l'évitement d'abord puis de la réduction et in fine de la compensation, la prise en compte des continuités écologiques et des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique.
- **AT3 – la compensation par l'offre / la demande** : l'atelier vise à étudier les différentes formes de compensations, les opérateurs de compensation, les sites naturels de compensation. Les réflexions porteront sur la mise en œuvre de la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : rôle et positionnement de l'État, de la Région et des différents acteurs, les besoins d'accompagnement pour la structuration de ce nouveau marché, ...